

**Maintenance des systèmes et équipements de sécurité incendie pour
le groupement régional constitué par les Caisses Primaires
d'Assurance Maladie, une Caisse d'Allocations Familiales et des
Unions Immobilières des Organismes de Sécurité Sociale de
Bourgogne Franche Comté**

Marché MBFC2025-3

Lot 3 : Maintenance des installations de détection incendie

Annexe 3 à l'acte d'engagement : Engagements sur les clauses sociales

L'entreprise

Représentée par

- déclare avoir pris connaissance des clauses d'exécutions sociales précisées au CCAP et notamment sur son article 6.2 relatif à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.
- s'engage à réserver, dans l'exécution du marché, un nombre d'heures d'insertion, sur la durée du chantier, au moins égal à celui indiqué dans le tableau ci-dessous :

LOT N°	LIBELLE DU LOT	NOMBRE D'HEURES D'INSERTION MINIMUM A REALISER
03	Maintenance des installations de détection incendie	90 heures

- s'engage à transmettre à la demande du facilitateur, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action selon un tableau transmis par leurs soins.
- S'engage à réaliser l'ensemble des engagements dans le cadre de la *clause sociale de lutte contre l'illettrisme*.

Date :

Signature et cachet de l'entreprise